



Participation à devoirs faits (janvier à mars)

publié le 08/12/2023

Les autorisations parentales de participation à devoirs faits (janvier à mars) seront distribuées à partir d'aujourd'hui.

Les élèves déjà inscrits en septembre/décembre doivent remplir à nouveau la fiche.

Le dispositif "Devoirs faits" (sur inscription) est différent de l'accompagnement aux devoirs (obligatoire en 6è) et du soutien/approfondissement (obligatoire en 6è).

Cordialement

Documents joints

 [autorisation_parentale_de_participation_a_devoirs_faits_janv_2024](#) (PDF de 65.6 ko)

 [lettre_parents_-_information_sept_2023](#) (PDF de 50.1 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.